



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le *Règlement numéro 2024-379 modifiant le Règlement numéro 2014-275 décrétant le versement d'une somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation, afin de modifier les modalités de paiement*, a été adopté par le conseil de la MRC le 18 décembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 6 janvier 2025.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue